

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 24 Février 2022

Délibération n°20220224_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 44

Pouvoirs : 7

Suppléants : 6

= VOTANTS : 57

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : BUDGET – approbation des comptes de gestion 2021

Le jeudi 24 février 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17/02/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – PAPPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - BONNET Franck – FAURE Sigrig – DANEDE Laurent - BOUCHET Eric - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella –GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
BORNE Bernard représenté par BAUDRILLART Agnès - suppléante
MUGNIER Pierre-Hermann représenté par SAGNE Annie - suppléante
JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante
CHARRIAUD Sébastien représenté par BOULLET Jean-Marc – suppléant
MAGNANT Jocelyne représentée par ROUDIER Jonathan - suppléant

CAILLAUD Nadia pouvoir à BONNET Franck
DUGOIS Dominique pouvoir à COYAUD Pierrick
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian
CLAVAUD Gérard pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise
VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

Absents excusés : GUYON Jean-Guy - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - LAMAZIERE Véronique – HENTRY Jimmy - TEILLET Anne - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2021

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs des différents budgets de la Communauté de communes Cœur de Charente pour l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des différents budgets pour l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion de la Communauté de communes Cœur de Charente et des budgets annexes pour l'exercice 2021, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les différents comptes de gestion 2021 de la Communauté de communes Cœur de Charente.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

